



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

SERVICE EAU, ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

Affaire suivie par :

M. David BLANS

M. Gaetan LALES

Tél. : 03 89 24 85 17

david.blans@haut-rhin.gouv.fr

gaetan.lales@haut-rhin.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin**

Colmar, le 12 mars 2024

Le directeur départemental des
territoires du Haut-Rhin

à

Monsieur le Président du Syndicat
Mixte des cours d'eau du Sundgau
Oriental
100 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Travaux sur le Muhlbach, communes d'Eschentzwiller et Habsheim

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement concernant des travaux d'amélioration de l'écoulement du Muhlbach sur les communes d'Eschentzwiller et d'Habsheim.

Cet arrêté est pris à la demande du syndicat Mixte du Sundgau Oriental et du maire d'Habsheim qui légitiment cette opération par l'urgence à agir dans les prochains jours, le cours d'eau n'ayant pas fait l'objet d'un entretien régulier depuis plus de 15 ans.

Dans ce contexte et compte tenu des nombreuses sollicitations sur ce dossier, une autorisation administrative relevant du régime déclaratif vous est délivrée, mais il est rappelé que cette dernière, initialement conditionnée par la réalisation d'un projet global en 2024-2025, ne respecte pas les dispositions du code de l'environnement et le principe de l'autorisation environnementale.

Vous m'informez, au travers des compléments transmis à la DDT en date du 10 janvier 2024, que ce projet global ne pourra être réalisé au mieux pas avant 2026, dont l'exutoire (étang d'Habsheim) du cours d'eau que vous recalibrerez sur une profondeur de 50 cm afin de ne plus inonder des parcelles agricoles en amont. Il vous appartient de vous assurer que vos travaux n'aggraveront pas la situation en aval.

Le directeur départemental des territoires du
Haut-Rhin

Arnaud REVEL